



Alors que nous inaugurons en octobre 2019, un nouvel espace muséographique du phare de Gatteville, se profilait une tragédie qui allait semer la mort et le chagrin dans nos familles. L'activité du phare et de son nouveau musée est à l'arrêt depuis l'entrée en vigueur du confinement en mars 2020. Déjà deux mois que nous attendons de pouvoir à nouveau s'ouvrir l'esprit et le regard sur les horizons de cette pointe orientale du Cotentin. Et la réouverture de ce site magnifique ne semble pas encore aujourd'hui dans les premières pages du programme estival. La trésorerie ne suspend, quant à elle, aucune traite durant ces moments de combat contre le virus du Covid-19. Et les avances de frais pour les derniers travaux réalisés ainsi que les charges de personnels courent toujours alors qu'aucune rentrée du fait de la fermeture à nos visiteurs ne pourrait venir compenser nos pertes.

C'est pourquoi, l'ASCEE 50, en charge des visites du phare de Gatteville souhaite faire appel à votre générosité. Nous vous proposons de nous aider en faisant un DON pour le musée. En effet, comment justifier les demandes financières faites auprès des institutions et entreprises, si les membres de notre fédération n'apportent pas leur aide et soutien au projet. Même modeste, ce geste marquera votre attachement à ce qu'ont été la D.D.E. et les phares et balises avec la vie des gardiens de phare.

La FNASCE est reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015, chaque don ouvre droit à déduction fiscale de 66% (particuliers), 60% (entreprises) du montant donné. (DÉDUCTION FISCALE voir ci-joint).



**BULLETIN DE SOUTIEN au
MUSÉE DU PHARE DE GATTEVILLE**

Je soussigné(e) :.....

Adresse postale :.....

Adresse de messagerie :.....

Oui, j'apporte mon soutien à l'ASCEE 50 dans son projet de sauvegarde du patrimoine des Phares & Balises, en effectuant un don par chèque bancaire à l'ordre de la FNASCE /musée de Gatteville ;

10 € 20 € 30 € 50 € 80 € 100 € AUTRE :.....

J'envoie le tout à ASCEE-50 / DDTM 50, 477 Boulevard de la Dollée, BP 60355 50015 SAINT LO CEDEX

L'ASCEE 50 se chargera d'envoyer les fonds ainsi récoltés à la FNASCE.

Le montant total des dons récoltés fera l'objet d'un remboursement par la FNASCE à l'ASCEE-50.

Je recevrai un reçu rédigé par la FNASCE permettant la déduction fiscale applicable sur l'impôt sur le revenu, prévue par la loi dans la limite de 20% de mon revenu imposable pour les particuliers 60% dans la limite de 0,5% du montant du chiffre d'affaire pour les entreprises.

Voici des exemples du coût réel de votre don après déduction fiscale :

Montant de votre don	Coût réel pour les particuliers	Coût réel pour les entreprises
10,00 €	3,40 €	4,00 €
20,00 €	6,80 €	8,00 €
30,00 €	10,20 €	12,00 €
50,00 €	17,00 €	20,00 €
100,00 €	34,00 €	40,00 €

J'accepte de recevoir les informations relatives à la vie du musée par messagerie électronique.

Date..... Signature